

Rencontres Nationales de Lille-Dunkerque

7-8 octobre 2004

Atelier Sport - Intervention de Jean DROGOU, Conseil de Développement de Nantes Métropole

Mesdames, messieurs,

Il m'a été demandé de présenter la démarche conduite par le Groupe "développement sportif" au sein du Conseil de Développement de la COMMUNAUTE URBAINE DE NANTES. Mes collègues de Nantes présents dans la salle (et notamment Marcel Retailleau, Président du CROS Pays de Loire et membre du Comité olympique national) pourront compléter mon propos.

Contrairement à d'autres groupes de travail du Conseil qui attirent de nombreux participants, la foule ne se bouscule pas chez nous et nous devons aller au-devant des informations. Il faudrait d'ailleurs se demander pourquoi les membres du Conseil se sentent plus naturellement poussés vers un travail sur l'habitat ou les transports que sur le sport.

Le sport est pourtant présent partout dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de loisir, de santé, de compétition. Il a pris une place médiatique énorme et les enjeux économiques et financiers sont considérables.

Rappelons la méthode de travail utilisée: elle est souple, les groupes sont ouverts à tous les membres (et à ceux de leurs réseaux) et bénéficient d'une transversalité permettant de passer d'un groupe à un autre, le sport ayant des rapports étroits avec l'urbanisme, l'aménagement ou la solidarité.

Nous travaillons en petit groupe et nous organisons l'écoute des représentants des diverses activités sportives sur leurs attentes pour identifier leurs besoins en infrastructures et en animation.

Outre les compétences internes et externes du Conseil : expériences des membres et études produites par diverses structures (CDOS, CROS, Conseils Général et Régional, Conseil Economique Régional et OMS) nous nous appuyons sur des travaux confiés à des étudiants à qui nous donnons des sujets de mémoires ou de thèse. Tous nos travaux font l'objet de publications de synthèse et de contributions individuelles écrites. Cette méthode permet à chacun d'exprimer un point de vue particulier et surtout de structurer plus précisément sa pensée et son propos.

Cela nous a amené dans un premier temps à faire des propositions de fond dans le cadre de l'Avis rendu par le CONSEIL DE DEVELOPPEMENT sur le CONTRAT D'AGGLOMERATION. Nous avons insisté pour que le sport devienne un élément incontournable de tout projet d'aménagement et de développement et tout particulièrement à l'occasion de l'élaboration des SCOT.

Nous avons amplifié cette réflexion et élaboré un document de synthèse de nos travaux sur la base d'un principe simple « COMMENT CONJUGUER EN PERMANENCE GLOBALITE ET PROXIMITE ». Chacun sait que le cadre communal est trop étroit pour une réflexion territoriale sur le sport mais qu'il faut en même temps tenir compte de la demande de proximité.

Notre démarche est une vraie démarche de société civile puisqu'elle a consisté à écouter les acteurs du sport, à recueillir leurs demandes, leurs attentes... pour questionner ensuite les décideurs. Il nous a semblé que le moment était venu d'interroger l'intercommunalité sur sa capacité à prendre en compte l'activité sportive dans son projet de territoire.

Ce travail a fait l'objet d'un petit document dont quelques exemplaires sont disponibles pour les participants de cet atelier et dans lequel nous appelons les décideurs à réfléchir et travailler sur les quelques lignes de force (plus détaillées dans un document écrit qui leur est destiné) :

RENFORCER LES CAPACITÉS D'OBSERVATION

Les comportements sociaux changent de plus en plus vite et il faut analyser les conséquences sur les besoins en équipements et l'évolution des pratiques sportives. Il faut se doter des outils pour faciliter la décision. Notre Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises pour la mise en œuvre d'un S.I.G. appliqué au sport qui, recensant les équipements et les pratiquants permettrait une meilleure vision des besoins. Ce SIG devrait dépasser les limites de la Communauté urbaine, compte tenu du développement du territoire et de son attraction qui s'élargit.

L'Agence d'Urbanisme semble devoir être l'outil capable de dresser cette étude et d'en suivre la mise à jour.

HIÉRARCHISER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

Il y a des besoins exprimés à la fois par les acteurs sportifs et par les habitants au quotidien.

L'agglomération reste encore déficitaire en grands équipements, carence masquée par une réputation de ville sportive attachée au F.C.Nantes. Ces équipements concernent un stade couvert d'athlétisme, des piscines, des patinoires, un vélodrome couvert, un stade d'eaux vives, une base nautique de voile décente, des équipements de plein air etc...) Nous avons souhaité ouvrir un débat de citoyens sur les priorités et sur la hiérarchie des équipements. C'est une vraie question de société qui ne doit pas être traitée seulement par les spécialistes.

INTÉGRER LA DOUBLE DIMENSION LUDIQUE ET SPORTIVE

Les compétitions et les sports nouveaux se multiplient et le niveau progresse, mais la demande et la pratique du sport-loisir, sans esprit de compétition, s'accroît. La recherche de la rentabilité pourrait pousser les décideurs à choisir l'aspect ludique des installations, aboutissant à l'exclusion des scolaires et des clubs (exemple des piscines)

ÉTABLIR UNE PROGRAMMATION ANNUELLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Une hiérarchisation des équipements devra déboucher sur une programmation des investissements. Les exemples extérieurs à Nantes méritent d'être analysés, telle la décision de LILLE-METROPOLE sur son programme de développement sportif à 10 ans, qui témoigne d'une volonté politique très forte. Si l'action publique ne répond pas à la demande, les communes seront conduites à demander le concours du privé pour la réalisation et la gestion de certains équipements sportifs. C'est d'ailleurs une

solution à étudier, comme le fait actuellement une commune de notre agglomération, pourtant d'une philosophie peu portée aux privatisations.

ENCOURAGER LA CONSTITUTION D'OFFICES INTERCOMMUNAUX DES SPORTS

Les O.M.S. jouent un rôle important dans l'organisation sportive communale et le Conseil de Développement a déjà abordé ce sujet avec des représentants des O.M.S. des Communes de l'Agglomération. Cette démarche devrait être encouragée par les pouvoirs publics, en laissant toutefois une totale liberté de réflexion aux sportifs.

ADAPTER L'ORGANISATION DU MOUVEMENT SPORTIF À L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES TERRITORIALES

Le mouvement sportif a un rôle éminent à jouer. Il doit prendre en compte le développement de l'intercommunalité et développer une meilleure adéquation avec les structures de décision. Il faut aider le Mouvement Sportif à franchir ce pas et les Conseils de développement peuvent constituer un levier pour faciliter cette évolution.

STRUCTURER LA VIE SOCIALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

La logique d'aménagement et la rationalisation de la répartition et de la gestion des équipements est un élément fondamental pour la vie associative et l'harmonie sociale. Elle doit être désintéressée et détachée de tout souci électoraliste. Les habitants identifient deux niveaux essentiels : quartier (ou commune) et agglomération. Il faut s'appuyer sur cette tendance pour repenser les politiques sportives.

RÉFLÉCHIR SUR L'ÉVOLUTION DU BÉNÉVOLAT

Les Clubs rencontrent des difficultés de plus en plus grandes à pourvoir les postes à responsabilité. Cette question dépasse les compétences intercommunales, mais doit faire l'objet d'une réflexion: quelle place pour l'encadrement professionnel? quelle place pour les bénévoles et quelle aide leur apporter? Là encore les Conseils sont un lieu de veille et d'anticipation sur les évolutions sociales.

CONDUIRE DES POLITIQUES DE VALORISATION DU SPORT-SANTÉ ET DU SPORT AU QUOTIDIEN

La pratique sportive adaptée à l'individu est un facteur de santé publique. La puissance publique pourrait engager ou amplifier une démarche de promotion du sport-santé, notamment par la réalisation de petits aménagements urbains (pistes-vélo, itinéraires piétons, city-stade, skate-park) ou peut-être un jour comme en Chine en installant dans les rues des appareils du type de ceux qu'en Europe on ne rencontre que dans les salles de sport, équipements que paraît-il vous pouvez voir et tester devant la Gare de Lille-Flandres.

LE SPORT À L'ÉCOLE

Au-delà des discours de circonstance sur les "valeurs" attribuées au sport dans l'éducation de la jeunesse, il y a des analyses à conduire localement sur la capacité du système scolaire à jouer un rôle moteur en matière d'initiation à la pratique sportive. Il y a des inégalités importantes dans l'accès aux installations et certains établissements peuvent parfois être démunis en matière d'équipements. Une analyse intercommunale de la situation des scolaires en matière d'accès et d'utilisation des équipements sportifs est un élément précieux d'un diagnostic territorial. Des travaux confiés à un

étudiant sur la natation ont fait apparaître "un axe du vide" sur la carte de l'agglomération nantaise : les enfants scolarisés de plusieurs communes n'ont aucun accès à une piscine.

SPORT ET VIE D'ENTREPRISE

Les relations du sport et de l'Entreprise passent le plus souvent par le sponsoring de clubs ou d'individus, mais moins souvent par la promotion d'une pratique régulière. Le Sport est assimilé aux valeurs de réussite, de victoire, mais moins à celle de santé, d'équilibre.

Les employeurs publics ou privés pourraient jouer un rôle plus important dans le développement sportif : avantages sociaux liés au sport, développement des pratiques sportives dans les entreprises, implication plus grande des comités d'entreprise.

Voilà rapidement résumée notre démarche.

Le Conseil n'a pas souhaité, et ce n'est pas son rôle, réaliser une étude statistique détaillée, mais simplement proposer une série de réflexions simples issues de la société civile :

- faut-il construire une piscine olympique quand certains enfants ne savent pas encore nager et que les clubs demandent d'abord des équipements pour former leurs nageurs ?
- doit-on favoriser plutôt la pratique du sport-santé ou celle de la compétition de haut niveau ? La cohabitation des deux est-elle encore bénéfique ?
- comment répartir les équipements dans les quartiers ou les communes ?

Il s'agit d'un appel à l'ouverture d'un débat sur un sujet de fond pour le développement du territoire et la vie sociale des habitants. C'est à partir de l'expérience de ses membres, simples citoyens ou plus impliqués dans les organismes à caractère sportif que ce questionnement a été établi.

Ayant parfois quelques doutes sur l'intérêt porté par les élus à nos productions, nous avons décidé de prendre les devants d'attirer leur attention en assurant nous-mêmes en quelque sorte le "service après-vente" de notre travail. C'est ainsi que nous mettons sur pied pour le 25 octobre un forum-débat public associant élus Clubs, Comités départementaux et grand public.

Ce débat libre, dégagé des discours officiels, doit permettre une nouvelle approche des questions sportives.

Nous espérons que la participation des élus sera à la hauteur des enjeux et que le débat se poursuivra. A partir des échanges de ce Forum, le Conseil établira des actes écrits qui lui permettront de préciser ses propositions et d'affiner son interrogation pour les décideurs. L'objectif est de garder le débat ouvert pour qu'il soit profitable.

Nous pourrions en tout cas vous informer des suites lors des prochaines Rencontres Nationales des Conseils de Développement, à Saint Quentin en Yvelines, si Dieu nous prête vie.

N.B : Sont à votre disposition, le document de travail du Conseil accompagné d'un travail d'études du CROS qui a alimenté nos travaux.